

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2023/171**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

**Absents excusés :** Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

**Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Libaros pour le financement de travaux de réfection de la toiture d'une édifice communal (année 2023)**

**Vu** les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L. 5214-16-V du CGCT,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Libaros sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 469 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de réfection de la toiture d'un édifice communal,

**Vu** le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de réfection de la toiture d'un édifice communal	12 850,80 €	Fonds de concours CCPL	3 469,00 €
		Autofinancement commune	9 381,80 €
<b>Total</b>	<b>12 850,80 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 850,80 €</b>

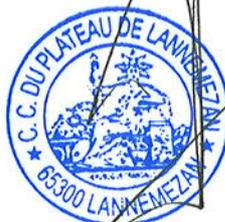
**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

**- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 469 € à la commune de Libaros pour le financement de travaux de réfection d'un édifice communal**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 05 DEC. 2023  
Publiée le 05 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture  
085200070787-20231128-2023-171B-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2023  
Date de réception préfecture : 05/12/2023